

Votre retour à domicile ou en maison de repos (selon le type de drainage réalisé) sera fonction des suites de l'examen et de votre état clinique. Des recommandations vous seront exposées à la sortie de votre hospitalisation. Des contrôles radiologiques ou échographiques pourront être programmés.

7. Aspect financier

Au titre de l'hospitalisation, la prise en charge de votre examen se fera au même titre que les frais d'hospitalisation (sécurité sociale et mutuelle). A titre externe, les modalités de prise en charge de votre examen sont indiquées dans le document joint à votre convocation.

Cette fiche d'information vise à répondre aux questions que vous vous posez à propos d'un drainage percutané.

Nous espérons avoir répondu à la plupart de vos interrogations.

Le jour de votre examen vous serez accueilli(e) par les équipes médicales et paramédicales qui vous expliqueront de nouveau le déroulement de cet acte et qui seront à votre écoute si vous avez besoin de renseignements complémentaires. N'hésitez pas à les interroger ainsi que le médecin prescripteur ou votre médecin traitant si vous le souhaitez.

Je soussigné(e)

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Après avoir pris connaissance de la fiche d'information et obtenu toutes les informations que je souhaitais, je donne mon accord pour que soit réalisé un drainage percutané.

Bordeaux le,

Signature

Pôle imagerie médicale
Groupe hospitalier Sud (Haut-Lévêque) Tél. 05 57 65 64 44
Groupe hospitalier Pellegrin Tél. 05 56 79 55 99
Groupe hospitalier Saint-André Tél. 05 56 79 58 00



DRAINAGES PERCUTANES GUIDES SOUS IMAGERIE MEDICALE

Madame, Monsieur,

Votre médecin vous a proposé un acte interventionnel qui sera pratiqué avec votre consentement. Vous avez en effet la liberté de l'accepter ou de le refuser, à tout moment. Cette fiche vous informe sur le déroulement de l'acte et de ses suites.

N'oubliez pas de vous munir de vos anciens examens, et de la liste écrite des médicaments que vous prenez. Il est également très important que vous respectiez les recommandations qui vous sont faites.

La radiologie utilise des rayons X

Les rayons X sont utilisés en imagerie médicale afin de visualiser l'anatomie du corps humain. Lors d'une procédure de radiologie interventionnelle, ils servent notamment à guider le geste du médecin opérateur. Leur utilisation est donc primordiale pour le bon déroulement de l'intervention.

Le choix de cette technique tient compte de son **rapport bénéfice-risque**. Aussi, toutes les précautions sont prises pour **limiter votre exposition** aux rayons X.

Les doses délivrées sont ainsi généralement **faibles** pour les procédures courantes. Toutefois, il est possible que certaines interventions soient plus compliquées que d'autres, et nécessitent une durée d'exposition plus importante : la dose délivrée pourra alors être plus élevée.

Madame, mademoiselle, attention ! Si vous êtes enceinte ou susceptible de l'être, il est indispensable de le signaler au plus tôt, par exemple lors de la prise de rendez-vous ou lors de votre consultation avec le médecin radiologue. Dans certains cas, l'examen pourra alors être reporté.

1. Nature de l'acte

Le drainage consiste, sous radioscopie ou scanner et/ou échographie, à évacuer des collections de liquide situées dans le corps. Ce drainage est assuré par la mise en place d'un drain (petit tuyau) ou prothèse (stent). Des prélèvements peuvent être associés à la procédure afin d'être analysés.

La tolérance de l'examen étant dépendante du lieu et du type de drainage, la réalisation de l'examen sous anesthésie locale ou générale est discutée.

Le repérage par rayons X et/ou échographie permet le positionnement très précis du drain et/ou prothèse.

2. Histoire naturelle de l'affection

Si vous acceptez : L'acte interventionnel que l'on vous propose peut permettre de traiter votre pathologie. Il peut se substituer soit à un acte chirurgical, soit le précéder ou lui succéder pour en optimiser le résultat.

Si vous refusez : Votre état clinique pourra s'aggraver et nécessiter, sans alternative, une intervention chirurgicale qui est susceptible de se réaliser en urgence.

3. Déroulement de l'acte

A votre arrivée, votre dossier sera étudié et vos analyses de laboratoire vérifiées. Vous serez pris en charge par une équipe médicale et paramédicale et une perfusion vous sera posée afin de vous donner les soins nécessaires au cours de la procédure.

Pendant l'acte, vous serez allongé sur une table d'examen. L'équipe mettra tous les moyens en œuvre pour rendre cette position la plus confortable possible. Cet acte devant être réalisé dans des conditions rigoureuses d'asepsie, le personnel vous prenant en charge sera revêtu de kimonos, masques et calots. L'examen sera réalisé sous anesthésie générale ou sous anesthésie locale. Dans ce dernier cas, l'équipe présente sera en mesure d'intervenir pour soulager d'éventuelles douleurs. Une désinfection cutanée sera assurée au niveau du lieu de ponction. Le médecin radiologue réalisera une petite incision à la peau pour introduire une aiguille qu'il positionnera au niveau de la zone à drainer. C'est par l'intermédiaire de cette aiguille qu'il mettra en place le drain et/ou la prothèse. L'implantation d'une prothèse est en général associée à une dilatation de la zone. Des contrôles radiographiques et/ou échographiques seront réalisés tout au long de l'examen afin de s'assurer du bon déroulement de la procédure. La durée totale de l'examen est variable et fonction du type de drainage à réaliser.

A la fin de l'intervention, vous serez réinstallé dans votre lit/brancard et une surveillance clinique sera assurée. Les résultats de l'examen vous seront communiqués mais en fonction du type de drainage et d'anesthésie réalisés, ils pourront être donnés à distance.

4. Bénéfices escomptés

Les drainages permettent d'éviter ou de surseoir à une intervention chirurgicale. L'incision et le déroulé de la procédure sont tels que le traitement est mieux toléré que l'acte chirurgical et entraîne en général moins de douleurs dans les suites opératoires. La durée d'hospitalisation est le plus souvent raccourcie.

5. Risques, incidents et complications

Toute intervention sur le corps humain, même conduite dans des conditions de compétence et de sécurité maximales, comporte un risque de complication.

Parmi ces complications, il existe celles liées à la ponction, avec risque d'hématome ou d'hémorragie. Bien que toutes les précautions soient prises en matière d'hygiène et d'asepsie, un syndrome infectieux ne peut être écarté dans les suites de l'examen. L'anesthésie locale ainsi que l'injection d'un produit de contraste peuvent entraîner des réactions allergiques.

La plupart des complications sont de traitement facile et n'entraînent pas de conséquences à long terme, mais nul n'est à l'abri de complications plus graves pouvant entraîner des séquelles ou un décès.

L'efficacité du drainage peut s'avérer infructueuse dans certains cas nécessitant une autre tentative ou une intervention chirurgicale.

Risques liés aux rayons X : « Si au cours des semaines qui suivent l'intervention vous remarquez une **rougeur** ou une **dépilation** au niveau de votre peau, localisée au niveau de la région qui a été explorée, n'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe médicale qui vous a pris en charge afin qu'elle puisse assurer votre suivi ».

6. Contraintes préalables et postérieures à l'acte

Cet acte nécessite une hospitalisation dans un service de soins.

Si vous avez un terrain allergique (asthme, allergie à un produit de contraste, à des médicaments, à des aliments) veuillez le signaler le plus tôt possible. Il sera peut être nécessaire de mettre en place un traitement antiallergique avant l'examen.

Si vous avez un traitement à base d'antiagrégant ou d'anticoagulant, signalez-le le plus tôt possible. Des précautions spécifiques seront prises avant le drainage, par votre médecin et/ou le service d'hospitalisation.

Apportez vos analyses sanguines, le dossier médical et radiologique en votre possession.

Si une durée de jeûne vous est demandée, veuillez la respecter.

A votre retour dans la chambre d'hospitalisation, des conduites à tenir vous seront transmises (durée d'immobilisation, alimentation,...). Elles ne peuvent être, dans ce document, toutes décrites, celles-ci étant variables d'un type de drainage à un autre.